

Un policier condamné pour avoir détourné le fichier STIC à Nice

Sa hiérarchie le présente comme un bon flic. Un fonctionnaire de la brigade anti-criminalité (BAC) auréolé d'un « *bon dossier, dans un service à risque, méritant* », dit la procureure Emilie Taligault. Problème : hier à Nice, Benoît ⁽¹⁾ répond d'un dérapage commis trois ans plus tôt. Un épisode lors duquel il a confondu ses prérogatives professionnelles avec son intérêt personnel. « *La ligne a été franchie* », dit la procureure.

En février 2011, sa femme envisage d'acheter un commerce à Villeneuve-Loubet. Mais le couple soupçonne les vendeurs d'être des escrocs. Pour en avoir le cœur net, Benoît va fouiller dans le fichier STIC ⁽²⁾ de son interlocuteur.

Les informations qu'il en retire nourriront un SMS malveillant envoyé depuis le téléphone de son épouse. Puis, coiffant sa casquette de policier, Benoît convoque la femme du vendeur au commissariat pour une audition... depuis son téléphone de service.

« *On est quand même interloqués. Vous êtes du même monde que nous!* », soupire la présidente du tribunal, Annie Bergou-



Le tribunal s'en est tenu à une peine avec sursis à l'encontre du policier malveillant. (Photo Frantz Bouton)

gnous. A la barre, Benoît, 39 ans, fait son *mea culpa* en quelques mots murmurés. Pour lui, la sanction administrative est déjà tombée. Un mois de mise à pied, dont moitié avec sursis. Et dix ans sans promotion possible.

« Il l'a payé cher »

Tout ça pour quoi? « *Il n'y a pas eu de ten-*

tative d'extorsion, d'intérêt financier ou commercial », insiste M^e Adrien Verrier côté défense.

L'instruction s'était d'abord orientée vers l'hypothèse d'un chantage visant à faire baisser le prix de vente du commerce. Scénario écarté, au final. Selon M^e Verrier, ce policier aurait dérapé « *dans un contexte où il a eu peur. Et ce contexte, il l'a payé relativement cher...* »

Trois ans plus tard, la victime vient réclamer réparation, se disant « *diffamée, salie* ».

Benoît, lui, s'est séparé de son épouse depuis. Il dit regretter. « *Pour eux. Et par rapport à mon métier. J'ai porté préjudice à ma profession.* » La procureure réclamait une peine de six à huit mois de prison avec sursis. Le tribunal s'en tient à trois mois avec sursis. Avec plus de 5600 € à verser à la partie civile.

C. C.

1. Son prénom a été modifié pour respecter la décision du tribunal de ne pas inscrire la condamnation à son casier judiciaire, ce fonctionnaire étant toujours en fonction.

2. Le système de traitement des infractions constatées.